

Communiqué de presse
11 mai 2016

L'aménagement du territoire

Les investissements que le SDEY va réaliser en 2016, au service de l'aménagement du territoire répondent aux attentes des élus locaux pour renforcer l'attractivité des communes, moderniser les modes de déplacement et améliorer le service rendu aux habitants.

**Investissements pour renforcer l'attractivité des communes
et la sécurité des icaunais : travaux sur les réseaux
d'électricité et d'éclairage public.**

L'organisation du département en 8 Commissions Locales d'Énergies -C.L.É.- (à consulter sur www.sdey.fr) permet d'identifier les travaux à réaliser sur l'ensemble des communes de l'Yonne.

Malgré la création d'un syndicat départemental unique, en lieu et place des 22 anciens syndicats locaux, une réelle proximité est entretenue avec chaque commune qui a son représentant « énergie » au sein de sa C.L.É. d'appartenance

Après délibération du Comité départemental du SDEY, véritable parlement du syndicat, la mutualisation des ressources permet d'identifier les priorités de façon équitable.

En 2016, 384 chantiers sont programmés pour un montant total d'investissements de 11 032 320 €TTC.

Selon un mode de calcul adopté à l'unanimité, le règlement financier du syndicat a été édité et diffusé à l'ensemble des communes. Chaque conseil municipal a ainsi une visibilité totale quant à l'engagement financier du SDEY sur chaque chantier potentiel.

À titre d'exemple, le syndicat finance à hauteur de 60% du HT les travaux concernant la suppression des luminaires énergivores à vapeur de mercure (ballons fluorescents) et maintien son aide à hauteur de 80% (sur un plafond de 60 000 €HT) pour des travaux de dissimulation de réseaux.

Qu'il s'agisse de l'électrification rurale, essentielle sur un territoire comme l'Yonne, du travail sur les réseaux (extension - dissimulation - renforcement - sécurisation) et de l'éclairage public (rénovation et entretien) le SDEY mène une mission prioritaire d'aménagement du territoire, source de richesses et créatrice d'emploi.

Investissements pour proposer un nouveau mode de transport : déploiement d'un réseau de bornes de charge pour les véhicules électriques.

Dans l'Yonne, en 2016, le réseau de bornes de charge pour véhicules électriques devient une réalité.

Selon un schéma départemental défini par le SDEY sur la période 2015-2017, et après engagement des communes concernées, l'implantation des 50 premières bornes, sur un total de 157, est programmée.

Parfaitement adapté au milieu rural, économe (1,50 €/100 Km), silencieux, non polluant et agréable à conduire, le véhicule électrique va avoir son réseau départemental dès 2016.

Pour le financement des bornes, l'ADEME, les communes impliquées et le SDEY cofinancent ce nouveau mode de mobilité :

- Borne accélérée : 50% ADEME - 30% SDEY - 20% communes
- Borne rapide : 50% SDEY - 30% ADEME - 20% communes

Pour les utilisateurs du réseau, l'usage des bornes de charge sera gratuit jusqu'au 31 décembre 2017.

Toujours dans le domaine de la mobilité électrique, le SDEY propose une aide financière incitative de 2 700 € pour l'achat d'un véhicule électrique municipal, à toute commune ayant transféré son pouvoir concédant.

**Investissements pour l'aménagement numérique
du département : équipement de « points hauts »
pour réduire les zones blanches en téléphonie mobile.**

Au niveau national, la loi dite Macron prévoit pour fin 2016 la couverture en 3G des 268 centres-bourgs non couverts par un opérateur mobile. Concernant la couverture mobile en 3G des 2000 communes disposant seulement de 2G, l'équipement sera réalisé pour fin juin 2017. Pour ce faire, l'État a mobilisé 30 M€ pour financer les infrastructures (dalles & pylônes) des points hauts, soit environ 100 000 €/commune rurale et 130 000 €/commune de montagne. Enfin, l'État va lancer un appel à projets national pour 800 sites stratégiques, à vocation économique ou touristique, n'ayant pas de couverture mobile.

Dans l'Yonne, ce sont les EPCI représentés par la commune nouvelle de Charny Orée de Puisaye qui ont en charge la maîtrise d'ouvrage des travaux, le SDEY en ayant la maîtrise d'ouvrage déléguée et la maîtrise d'œuvre.

Pour chacune des 31 communes éligibles à cette politique d'aménagement numérique du territoire, 3 sites potentiels ont été identifiés pouvant recevoir les infrastructures passives.

Le SDEY passe les marchés publics pour l'aménagement de ces points hauts. Une fois ces travaux réalisés par le SDEY, les opérateurs téléphoniques, auront l'obligation de terminer la couverture du territoire, sous le contrôle de l'Arcep (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Poste).

En 2016, sur proposition de la préfecture de l'Yonne, en accord avec les parlementaires et en lien avec les EPCI, le SDEY va œuvrer à supprimer la fracture numérique en téléphonie mobile qui pénalise encore nos territoires.

Contact Presse SDEY - Caroline Legros - c.legros@sdey.fr
03 86 52 02 30 - 06 40 17 03 17